

Se préparer à la facturation électronique

La checklist du dirigeant — TPE & PME

Les quatre repères à garder en tête

- **Dès maintenant** : préparer le socle (données, outil, plateforme).
- **1er septembre 2026** : être prêt à **recevoir** — obligatoire pour toutes les entreprises.
- **1er septembre 2027** : être prêt à **émettre** — TPE et PME.
- **1er juillet 2030** : généralisation européenne (directive ViDA, échanges B2B intra-UE).

1 Dès maintenant : préparer le socle

- Prioritaire** Cartographier vos flux de factures : clients professionnels en France, particuliers, étranger, secteur public — et vos fournisseurs.
- Prioritaire** Fiabiliser vos données : SIREN/SIRET de tous vos clients professionnels, numéros de TVA intracommunautaire, adresses (dont l'adresse de livraison).
- Prioritaire** Vérifier votre outil actuel : est-il plateforme agréée, ou « solution compatible » à relier à une plateforme agréée ?
- Choisir une plateforme agréée sur la liste officielle de la DGFIP (immatriculation, fonctions, intégration à vos outils, coût total sur 3 ans).
- Échanger avec votre expert-comptable : il a peut-être déjà une plateforme sur laquelle vous appuyer.

2 Avant le 1er septembre 2026 : être prêt à RECEVOIR

obligatoire pour toutes les entreprises

- Prioritaire** Désigner votre plateforme agréée dans l'annuaire central et déclarer votre adresse de réception électronique (rapide et gratuit).
- Prioritaire** Être techniquement capable de recevoir les factures électroniques de vos fournisseurs (les grandes entreprises et ETI émettront dès cette date).
- Vérifier votre dispositif d'archivage à valeur probante (conservation 10 ans).
- Informer vos fournisseurs et vos clients de votre plateforme et de votre adresse de réception.

3 D'ici le 1er septembre 2027 : être prêt à ÉMETTRE

TPE & PME

- Prioritaire** Émettre vos factures au format structuré (Factur-X, UBL ou CII) via votre plateforme agréée.
- Prioritaire** Intégrer les 4 nouvelles mentions : SIREN du client, adresse de livraison si différente, nature de l'opération, option TVA sur les débits le cas échéant.
- Mettre en place le e-reporting si vous êtes concerné (ventes aux particuliers, opérations internationales, données de paiement).
- Vérifier votre régime de TVA (sur les débits ou sur les encaissements) : il détermine le statut « Encaissée » et le e-reporting de paiement.
- Former vos équipes et tester le dispositif avec un client ou un fournisseur clé.

∞ En continu : piloter et rester à jour

- Suivre les statuts du cycle de vie (Déposée, Rejetée, Refusée, Encaissée) pour piloter votre trésorerie.
- Rester en veille : report éventuel de l'émission à 2028, et échéance européenne ViDA au 1er juillet 2030.
- En cas de doute, l'assistance officielle est joignable au 0 806 807 807.

Besoin d'être accompagné(e) ?

Je vous accompagne dans votre passage à la facturation électronique — en présentiel ou en visio — et je propose des formations (présentiel ou e-learning) pour rendre votre équipe autonome, notamment avec Odo.

agathe@yodo.fr · www.yodo.fr · Yodo — Mon Référent Digital